



ACCUEIL DE LOISIRS ET PERISCOLAIRE

(Réservations et annulations) 02 40 02 63 71

TARIFICATION au 1^{er} janvier 2022

Les mercredis et les vacances scolaires

Inscriptions :

- A la journée complète de 9h00 à 18h00
- En demi-journée de 9h00 à 11h30/12h00 et de 13h30/14h00 à 17h00/18h00 – Possibilité de rajouter un repas à la demi-journée

L'accueil est échelonné

- Le matin entre 9h00 et 10h00
- Le soir entre 17h00 et 18h00
- Le centre offre une possibilité de garderie de 7h00 à 9h00 le matin et de 18h00 à 19h00 le soir.

Les mercredis

Annulation ou modification le lundi avant 19h00 sinon facturation de la réservation

Les vacances

Durant les vacances scolaires, **2 jours de réservation ou une équivalence en demi-journées** est demandé.

Annulation ou modification une semaine à l'avance sinon facturation de la réservation

A partir du troisième enfant, une remise de 50 % est appliquée sur les journées et demi-journées de présence à l'accueil de loisirs facturées le concernant.

Les frais de garderie sont comptés en plus du forfait (tarif de l'accueil périscolaire).

Tarification PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ

(Vue – Rouans- Port St-Père- Chaume en Retz- Cheix en Retz – St Hilaire de Chaléons- Ste Pazanne, Pornic, la Bernerie, Préfailles, St Michel, les Moutiers, la Plaine, Villeneuve en Retz)

Pour les enfants HORS PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ

Une majoration de 2,50 € par demi-journée et 5,00 € par journée sera appliquée

	Journée (repas et goûter compris)	Demi-journée (goûter compris)
Barèmes des quotients familiaux		
Q1 Moins de 382 €	11.56	6,48
Q2 383 € à 534 €	12.31	6.89
Q3 535 € à 686 €	13.12	7,30
Q4 687 € à 839 €	14.35	7,99
Q5 840 € à 991 €	15.60	8,70
Q6 992 € à 1246 €	16.99	9,48
Q7 1247 € à 1500 €	18.02	10,04
Q8 Plus de 1500 à 1900 €	18.30	10,21
Q9 Plus de 1901 €	18.64	10,41

Une journée complète comprend un repas et un goûter. Le petit déjeuner peut être donné aux enfants jusqu'à 8h45 (supplément petit déjeuner).
Participation aux frais de déplacements pour les sorties en car, train...



L'Accueil Périscolaire

Le service est ouvert les lundis, mardis, jeudis, vendredis en période scolaire

- **Le matin** de 7h00 à l'entrée à l'école (horaires des écoles différents) – facturation jusqu'à 9h00
- **Le soir** de la fin de l'école à 19h00 (horaires des écoles différents) – facturation à partir de 16h15

Le petit déjeuner peut être donné aux enfants jusqu'à 8h00

Les devoirs pourront être faits librement. Cette structure ne propose pas de soutien scolaire

Tarif horaire de l'accueil périscolaire et du péri-centre	
Barèmes des quotients familiaux	
Q1 Moins de 382 €	1.69 €/h
Q2 383 € à 534 €	1.90 €/h
Q3 535 € à 686 €	1.98 €/h
Q4 687 € à 839 €	2.12 €/h
Q5 840 € à 991 €	2.25 €/h
Q6 992 € à 1246 €	2.39 €/h
Q7 1247 € à 1500 €	2.47 €/h
Q8 Plus de 1500 à 1900 €	2.54 €/h
Q9 Plus de 1901 €	2.64 €/h

Tarifification au ¼ d'heure. Tout ¼ heure entamé est du.

TARIF UNIQUE			
Petit déjeuner ou goûter	Carte d'Adhésion usager / bienfaiteur	Repas	Participation car
0,65 €	20,00 € / 10 €	3,75 €	3 €

(*) La participation « car » n'est appliquée que pour les sorties lors des vacances - le car de la périscolaire est pris en charge dans le cadre des subventions de l'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz

Rappels du règlement :

- Respecter **les horaires d'ouverture (7h00) et fermeture (19h00)** tout retard entraînera une pénalité par ¼ heure de retard (les 2 premiers retards = 1,00€, les suivants = 5,00€)
- Annulation ou modification d'un mercredi (sans pénalité) **jusqu'au lundi soir 19h00**
- **Prévenir de toute absence** à l'accueil périscolaire (toute absence non prévenue entraînera une pénalité de 1€)
- Inscription sur **plannings écrits, portail famille ou messages sur répondre.**
- **Aucun enfant non inscrit ne sera accepté**
- Donner le planning si possible **une semaine à l'avance**
- **Pour les vacances**, inscrire vos enfants dès que possible et au **maximum 3 semaines à l'avance** (ensuite réservation en fonction des places restantes). Pour toute annulation ou modification, prévenir **une semaine J+1 auparavant (soit avant le lundi pour le lundi suivant).**
- **Tout abus concernant le non respect du règlement intérieur sera sanctionné et peut être amené à une exclusion temporaire ou définitive.**